

MAIRIE DE
BESANÇONArrêté du Maire
de la Ville de Besançon

Publié le : 25/05/2023

DIV.23.00.A16

OBJET : Horaires et créneaux ouverture période estivale Piscine Port Joint

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 322-7 du Code du Sport relatif à l'obligation de surveillance des établissements de natation,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2022 approuvant les tarifs appliqués à la piscine municipale de Besançon « Port Joint » pour la saison 2023,

ARRETE

Article 1er : La piscine de Besançon « Port Joint » sera ouverte au public du 27 mai au 31 août 2023 inclus.

Article 2 : Les horaires d'ouvertures sont les suivants (horaires soumis à modification selon l'évolution de la situation sanitaire et selon les conditions météorologiques) :

Du 27 au 29 mai 2023 : 14h00 - 18h00 ;

Du 30 mai au 23 juin 2023 : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 12h00 - 14h00 / 17h00 - 19h00 ; mercredi, samedi et dimanche : 14h00 - 18h00 ;

Du 24 juin au 31 août 2023 : le lundi : 12h00 - 19h30 ; du mardi au dimanche : 10h30 - 19h30 ;

Article 3 : Tarifs : entrée adulte : 5€ ; tarif réduit : 2.50€ (-18ans, public handicap, créneau de 2h en présaison, entrée sur site après 17h30 en saison estivale).

Article 4 : Les bassins doivent être évacués un quart d'heure avant chaque fermeture.

Article 5 : L'administration municipale se réserve le droit de modifier les horaires en raison de problèmes techniques.

Article 6 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 7 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon, Mme la Directrice de la Direction Municipale des Sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la Mairie et sur le site,
- publié au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture.

Besançon, le

24 MAI 2023

Pour la Maire,
Par délégation,

La Maire



Abdel GHEZALI
1^{er} Adjoint, en charge des Sports,
des équipements sportifs

Anne VIGNOT

